

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR.

MERCIER & CIE., ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

LUNDI, 19 MAI 1884.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIEU.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
19 mai 1884

LA Maison des mystères.

(Suite)

Nous priions nos lecteurs de descendre avec nous cette esca- lier et de nous accompagner sous l'arche du pont, auprès du brasier et des singuliers personna- ges que nous venons d'entre- voir.

Ces hommes étaient des bandits, il suffisait d'un seul coup d'œil jeté sur eux pour s'en as- surer. Tous ils portaient des vé- tements en lambeau, honteuses défraîchies qui ne ressemblaient en rien à l'humble mais honnête costume du peuple travailleur. Ces habits déquichetés, ces hon- nêlantes émaillées de pièces mul- ticolores, avaient passé sur bien des épaules avant de servir d'in- suffisante enveloppe aux miséra- bles qui les portaient mainte- nant.

Les mines étranges de ces drô- les, les figures osseuses, les joues maigres sillonnées de balafres, les chevelures en désordre, les mentons que charbonnaient des barbes à moitié longues, tout cet ensemble sinistre, enfin, al- lait bien avec les costume, ou plutôt les haillons esquissés par nous.

Ces bandits avaient l'épée au côté ni plus ni moins que des gentilshommes et semblaient pour la plupart de fort joyeuse humeur. Evidemment ils se sentaient à leur aise sous l'arche du pont Notre-Dame et se trou- vaient là chez eux. Ils échange- raient force lazzi et fredon- naient des chansons lurones.

— Ah ça ! Jambe-d'argent, s'é- cria l'un d'eux en s'adressant à un petit boiteux assis à l'écart et qui faisait passer quelque piè- ce de cuivre et d'argent de sa poche dans son chapeau et de son chapeau dans sa poche, que diable as-tu donc, ce soir, mon bon, et que tracasses-tu dans ce coin d'un air si mélancolique ?

— Ne m'interromps pas, ami Pille-Mort, répliqua le boiteux, je suis en train de supporter mes profits et pertes de cette sema- ine, et la balance est bien loin d'être satisfaisante.

— Ah ah ! reprit Pille-Mort, je te vois venir, mon pauvre Jam- be-d'Argent, tu te seras chargé la conscience de quelque non- valeur...

— Tout justement, j'ai fait la maladresse, pas plus tard que ce soir, de dévaliser un bour- geois qui n'avait pas un sou vail- lant ! Quelle indécence de sa part !...

— Bah ! à la première occasion tu prendras ta revanche...

— J'y compte pardieu ! bien, et cette idée me sonlège un peu.

— Ah ça ! soupira-t-on ce soir, interrompit la grosse voix d'un fort gaillard étendu sur le dos à cinq ou six pas du foyer, et qui paraissait se réveiller, il fait faim en diable sous le pont No- tre-Dame, savez-vous ?...

— Un petit moment de patience, répondit Pille-Mort qui tout en causant avec Jambe-d'Argent surveillait le contenu de la mar- mite, laissons jeter les derniers bouillons et vous serez servis sur table... Tu peux dormir en- core pendant cinq minutes, Fa- buleux...

— Chut ! fit une voix.

— Qu'y a-t-il ?

— On descend l'escalier du

Tous les hommes furent de- bout à l'instant même. Toutes les mains s'appuyèrent sur les gardes des épées. Peu à peu une forme humaine sortit des téné- bres, et l'on vit apparaître un grand jeune homme efflanqué qui se dandinait agréablement et portait sur l'oreille un vieux chapeau de garde-française.

— Eh ! s'écria Pille-Mort, c'est Pain-sec...

— Que le diable l'emporte ! murmura Fabuleux, il va rogner nos portions !...

Le jeune coquin qui s'appelait Pain-Sec s'avança d'un air radi- eux, dessinant avec son bras et son chapeau de grotesque saluts.

— Bonsoir camarades... fit-il, enchanté de vous voir réunis... On n'est pas encore à table... tant mieux car j'ai grand appé- tit. Vous m'invitez, merci, j'ac- cepte...

— Gourmand ! grommela Fa- buleux.

— La marmite est-elle bien garnie, au moins ? reprit Prin- Sec. Espérons-le !

— Euh !... euh ! pas trop ré- pondit Pille-Mort.

— Il en sort un parfum qui t'accuse de mensonge ! Foi de Pain-Sec, cela flaire comme bau- me !

— Quelques pauvres rago- tons...

Je vais voir, je vais voir, je ne m'en rapporte qu'à moi. In- crédule comme saint Thomas !

Tout en parlant, le jeune ban- dit tira sa longue brette et le plongea dans la marmite. Il har- ponna du premier coup de vo- laille blanche et dodue.

— Un poulet ! s'écria-t-il. Pes- te !... du bouillon de poulet... Ça me va joliment, j'ai l'estomac si délicat !... Il paraît que le poulet est bon marché, cette an- née...

— Celui-là était égaré le long d'une haie... dit Pille-Mort en riant. Je l'ai mis dans ma poche afin qu'il ne soit pas perdu...

— Je crois qu'il sera tendre... murmura Pain-Sec en plongeant son épée pour la seconde fois. Oh ! oh !... fit-il. Diable comme on se nourrit ici !... Un jambon superbe !...

— C'est Vide-Gousset qui l'a récolté...

— La peine de se hausser et de le prendre. Je l'ai cueilli à l'é- tale d'un charcutier...

— Et Pille-Mort l'a mis dans la marmite ?

— Mon Dieu, oui, pour donner du corps au bouillon...

— A merveille ! voilà un sou- per qui s'annonce bien. Pour peu que cela continue, Sa Majes- té le roi n'en fait point de pa- reils ! Voyons si pour le troisiè- me coup j'aurai la main heureu- se...

La brette aiguisée disparut de nouveau dans la marmite et re- parut apportant un magnifique hapelet de cervelas.

— Vive Dieu ! continua Pain- Sec, c'est splendide ! Moi j'adore la charcuterie. Qui a fourni le hapelet ?...

— C'est moi... dit Jambe-d'Ar- gent avec modestie, il était en montre à la porte d'un boudi- nier, et comme c'est aujourd'hui jour maigre, j'ai pensée que le marchand me ferait un tabais...

— Je t'ai toujours connu avisé et économe... Bravo, Jambe- d'Argent !... Et ce rabais de com- bien fut-il ?...

— Je ne sais pas tout au juste le marchand était sorti. J'ai ou- blié d'attendre son retour...

Un éclat de rire universel ac-

cueillit cette réposée et fut in- terrrompu par Pille-Mort qui, se mettant en devoir de décrocher la marmite, s'écria :

— Tout est cuit maintenant. A table, camarade, à table !

Une dizaine d'assiettes de fer et autant de cuillers et de four- chettes de même métal furent retirées d'une étroite excavation pratiquée dans la maçonnerie du pont. Chacun des bandits avait son couteau, dont il ne se sépara jamais. Au bout d'une minute, le bruit des mâchoires énergi- quement occupées se mêlait aux grondements des rouages de la pompe et au fracas des eaux mugissantes ; puis, quand le premier appétit fut apaisé, les dialogues interrompus se re- nouèrent.

C'est en vérité grand domma- ges camarades, dit Pain-Sec avec conviction, de n'avoir pas quelques bouteilles de vieux vin pour arroser toutes ces bonnes choses ! Il est reconnu par les docteurs que l'eau est un vérita- ble poison ! Comment donc se fait-il que personne n'ait pensé au vin ? Vous n'en manquez ja- mais autrefois...

— C'est qu'autrefois c'était Co- quelicot qui s'en chargeait dit Pille-Mort.

— C'est vrai, appuyèrent plu- sieurs voix.

— Coquelicot n'avait pas son pareil, continua Pille-Mort, pour mettre la main sur les liquides.. Il trouvait moyen de se glisser la nuit dans les grands bateaux venus de Bourgogne, amarrés au port de Bercy... il faisait rouler une futaille... pardessus bord de la rivière... il la suivait dans un bateau... nous attendions ici cette futaille... elle venait s'é- chouer tout doucement... nous la roulions dans ce coin là-bas, on la mettait en perce, et vive la joie !... Ah ! Coquelicot enten- dait bien sont affaire, et l'eau de vie ne nous manquait pas plus que le vin...

— Ah ça ! mais demanda Pain- Sec, qu'est devenu Coquelicot ?

— Personne n'en sait rien !

— Combien y a-t-il de temps qu'il n'a passé la nuit sous l'ar- che du pont Notre-Dame ?

— Longtemps, très longtemps, un mois, à peu près. Nous ne l'avons vu que deux ou trois fois depuis la mort du lieutenant Baudrille son ami et son protec- teur...

— Et aucun de vous n'a en- tendu parler de lui ?

— Si, si, oh ! nous en avons entendu parler...

— Et que disait-on ?

— Des choses contractoires et qui ne s'accordent en aucune façon avec les autres...

— Enfin voyons ces choses..

— Les uns prétendent qu'il est en prison et au secret dans les cachots du châtelet..

— D'autres soutiennent qu'il s'est mis aux gages d'un grand seigneur immensément riche, qui a fait de lui un coupe-jarret de bonne maison et qui le cou- d'or...

— Voilà qui me semble point impossible...

— Enfin, d'autres affirme qu'il a été tué d'un joli coup d'épée au travers du corps par un gé- ant haut de sept pieds que per- sonne ne connaît et en consé- quence, qu'il est enterré depuis quinze jours...

— Et aucun de vous n'a en- tendu parler de lui ?

— Si, si, oh ! nous en avons entendu parler...

— Et que disait-on ?

— Des choses contractoires et qui ne s'accordent en aucune façon avec les autres...

— Enfin voyons ces choses..

— Les uns prétendent qu'il est en prison et au secret dans les cachots du châtelet..

— D'autres soutiennent qu'il s'est mis aux gages d'un grand seigneur immensément riche, qui a fait de lui un coupe-jarret de bonne maison et qui le cou- d'or...

— Voilà qui me semble point impossible...

— Enfin, d'autres affirme qu'il a été tué d'un joli coup d'épée au travers du corps par un gé- ant haut de sept pieds que per- sonne ne connaît et en consé- quence, qu'il est enterré depuis quinze jours...

(A continuer.)

Un grand problème.

PRENEZ TOUTES

Les MÉDECINES pour le

Foie et les rognons

Les PURIFICATEURS du

Sang

Les REMÈDES

Anti-rhumatismaux

Les remèdes pour la

Dyspepsie

Et les INDIGESTIONS.

Spécifiques pour la

FIEVRE

Et les maladies bilieuses.

Les remèdes vivifiants du

Cerveau et des nerfs

Les restaurateurs de la

Santé

EN UN MOT, PRENEZ TOUTES LES MEILLEURS remèdes et médecines du monde, et vous trouverez que dans les AMERS DE HOUBLON sont concentrés tous les pouvoirs et qualités des autres remèdes, jet qu'ils guériront alors que tous les autres n'auront pas réussi. Un essai sera suffisant pour avoir une preuve de cela.

— C'est vrai, appuyèrent plu- sieurs voix.

— Coquelicot n'avait pas son pareil, continua Pille-Mort, pour mettre la main sur les liquides.. Il trouvait moyen de se glisser la nuit dans les grands bateaux venus de Bourgogne, amarrés au port de Bercy... il faisait rouler une futaille... pardessus bord de la rivière... il la suivait dans un bateau... nous attendions ici cette futaille... elle venait s'é- chouer tout doucement... nous la roulions dans ce coin là-bas, on la mettait en perce, et vive la joie !... Ah ! Coquelicot enten- dait bien sont affaire, et l'eau de vie ne nous manquait pas plus que le vin...

— Ah ça ! mais demanda Pain- Sec, qu'est devenu Coquelicot ?

— Personne n'en sait rien !

— Combien y a-t-il de temps qu'il n'a passé la nuit sous l'ar- che du pont Notre-Dame ?

— Longtemps, très longtemps, un mois, à peu près. Nous ne l'avons vu que deux ou trois fois depuis la mort du lieutenant Baudrille son ami et son protec- teur...

— Et aucun de vous n'a en- tendu parler de lui ?

— Si, si, oh ! nous en avons entendu parler...

— Et que disait-on ?

— Des choses contractoires et qui ne s'accordent en aucune façon avec les autres...

— Enfin voyons ces choses..

— Les uns prétendent qu'il est en prison et au secret dans les cachots du châtelet..

— D'autres soutiennent qu'il s'est mis aux gages d'un grand seigneur immensément riche, qui a fait de lui un coupe-jarret de bonne maison et qui le cou- d'or...

— Voilà qui me semble point impossible...

— Enfin, d'autres affirme qu'il a été tué d'un joli coup d'épée au travers du corps par un gé- ant haut de sept pieds que per- sonne ne connaît et en consé- quence, qu'il est enterré depuis quinze jours...

— Et aucun de vous n'a en- tendu parler de lui ?

— Si, si, oh ! nous en avons entendu parler...

— Et que disait-on ?

— Des choses contractoires et qui ne s'accordent en aucune façon avec les autres...

— Enfin voyons ces choses..

— Les uns prétendent qu'il est en prison et au secret dans les cachots du châtelet..

— D'autres soutiennent qu'il s'est mis aux gages d'un grand seigneur immensément riche, qui a fait de lui un coupe-jarret de bonne maison et qui le cou- d'or...

— Voilà qui me semble point impossible...

— Enfin, d'autres affirme qu'il a été tué d'un joli coup d'épée au travers du corps par un gé- ant haut de sept pieds que per- sonne ne connaît et en consé- quence, qu'il est enterré depuis quinze jours...

T! T! T!

Le magasin de thé

Le seul de ce genre à Québec,

268 Rue St-Joseph, St-Roch et

206, Rue et faubourg Saint-Jean.

Au magasin de thé, le thé se vend au détail pour le prix de gros.

Au magasin de thé, vous pouvez avoir le thé, (feuilles cassées) pour 10 cts la livre.

Au magasin de thé, vous pouvez avoir du bon thé pour 20 et 25 cts la livre.

Au magasin de thé, le meilleur thé de famille se vend 30 et 40 cts.

Toute personne qui achète à ce magasin reçoit un m g n fique présent. Aux familles de profiter des avantages vraiment extra- ordinaires que M. ROUSSEAU offre à ses nombreuses pratiques et au public en général.

Veillez ne pas oublier que le seul magasin de thé est à l'enseigne du chinois 268, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH et 206, RUE ET FAUBOURG ST-JEAN.

J. B. ROUSSEAU.

Pierre Laforce

Marbrier et tailleur de pierre

No 310, Rue St-Joseph St-Roch Québec.

A toujours en mains un assortiment com- plet de Monuments, Epitaphes, Sculptures et gravures de tous genres sur marbre et sur pierre.

Aussi : Pierre de taille de toute des cription, etc, etc.

Les prix sont modérés.

2 mai 1884 — 2m

ORGUES - HARMONIUMS

"DOMINION."

FABRIQUEE SPECIALEMENT POUR

L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES ET DE PIANOS "DOMI- NION," de Bowmanville, Ont.

à l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autre que ceux du catalogue garantis pour cinq ans, et surpassant en richesse, en puissance et en sûreté de son les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnue par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les premiers prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'église. Orgues à deux claviers. Orgues à pédales.

CINQUANTE PREMIERS PRIX

aux Expositions dans différentes parties du monde.

Philadelphia, 1876

Médaille Internatio- nale et diplôme d'hon- neur.

Sydney, Australie, 1877

Premier Prix

Médaille internatio- nale et diplôme d'hon- neur.

Toronto, 1878

Médaille d'or.

Toronto, 1879

Deux pre- miers prix.

Toronto, 1880

Médaille et diplôme d'honneur.

Toronto, 1881

Médaille et diplôme d'honneur.

Paris, France, 1878

Médaille Internatio- nale et diplôme d'honneur.

London, 1876

Premier prix.

Hamilton, 1877

Premier prix.

Brantford, 1878

Premier prix.

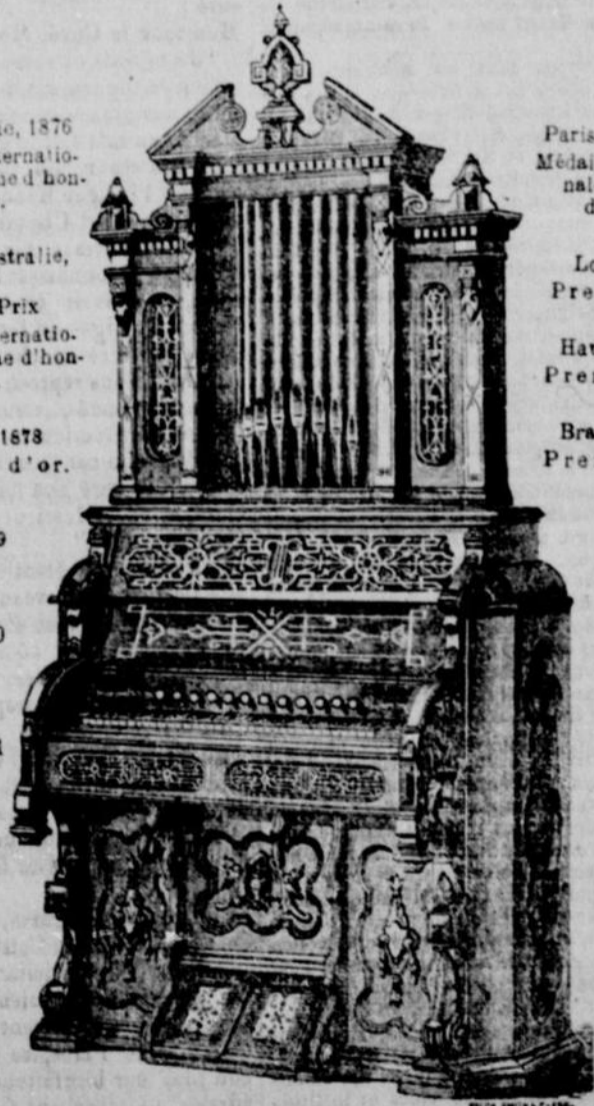
Montréal, 1880

Premier prix et deux diplômes d'honneur.

Montréal, 1881

1882

Hors Con- cours.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés expédiés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix : de \$50.00 à \$1000.00.

S'adresser à

L. E. N. PRATTE,

Dépôt général des orgues "DOMINION"

No. 280, Rue Notre-Dame centre, Montréal.

N. B.—N'ayant plus d'agence à Québec les messieurs du clergé qui auraient besoin d'orgues sont respectueusement priés de s'adresser directement à Montréal où ils seront certains de trouver l'assortiment le plus complet qu'il y ait en Canada.

LEVIS, 19 MAI 1884.

A LA CHAMBRE

L'histoire politique de M. Mercier racontée par M. Flynn a produit son effet. Le gauchisme est furieuse et l'Électeur est couvert de injures les plus plates à l'adresse du député de Gaspé.

L'opposition a été tous ses roquets et il faut les entendre aboyer.

Le commissaire des chemins de fer est de taille à se défendre.

L'autre soir on s'est lancé sept sur lui. Il y avait des baso-taille et des voix de fût.

M. Flynn a tenu tête. Que veut donc dire cet acharnement? Les coups qu'il a frappés ont dû faire des blessures bien profondes?

On a voulu traquer M. Flynn dans Gaspé. On sait avec quel résultat.

La chasse que l'on veut faire en chambre ne réussit pas mieux. Ni l'esprit que M. Marchand veut avoir, ni les cris de chien de garde de M. Stiephens, ni les patés de M. Gagnon n'ont produit leur effet. Puis-que l'opposition s'acharne sur un seul homme, il faut que celui-ci soit un adversaire bien dangereux.

M. Flynn a laissé entrevoir qu'il pourrait faire des révélations fort compromettantes sur le compte de certains personnages politiques libéraux, il a donné un vigoureux coup de pied dans la statue d'argile de M. Mercier, et voilà pourquoi on veut l'écraser.

On essaie de faire croire qu'il est un éminent de faiblesse pour le ministère. Faisons le déguerpir, se disent-ils, nous aurons un nouveau comté, plus aisé que celui de Gaspé, où nous pouvons aller combattre et continuer notre guerre de fistibler contre le gouvernement.

Ce petit truc fera long feu.

M. Mercier a voulu bon gré mal gré corriger le portrait qu'avait fait de lui M. Flynn. La droite a trouvé ce portrait si ressemblant qu'elle a cru devoir s'en tenir là.

UN CHEVALIER DU SAINT-SÉPULCRE

Hier, le dimanche 18 mai, l'honorable George Couture, conseiller législatif de la division de Lauzon, a été investi de la dignité de chevalier de l'Ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre.

Depuis quelque temps, la santé de M. Couture est chancelante, et la cérémonie s'est faite dans l'intimité.

Étaient présents: M. le curé Gauvreau, le supérieur du collège, monsieur Carrier, procureur du collège, M. le curé de St-David, M. M. les vicaires Fraser et Plaisance, M. Damontier, auxiliaire de l'Hospice, l'honorable J.-G. Blanchet, M. F.-X. Lemieux, député, M. J. E. G. lley, de Winnipeg, M. le Dr Lefebvre, M. M. P. C. Damontier, George Carrier, J.-E. Roy, J.-E. Mercier et la famille de M. Couture.

M. le curé Gauvreau était autorisé par M. Huguet Latour, le représentant de l'Ordre au Canada à présenter à l'honorable M. Couture, au nom de Son Excellence Mgr Vincent Bréco, patriarche latin de Jérusalem, grand maître de l'Ordre, le diplôme qui le crée et l'institue chevalier de cet ordre illustre.

Quelques écrits sur parchemin antique porte un grand sceau en cire blanche sur lequel est gravé la résurrection de N. S.

En voici la traduction: Au nom de Notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape, par la Divine Providence, Vincent Bracco, par la miséricorde de Dieu et la grâce du siège apostolique, Patriarche de Jérusalem, Grand maître du saint sépulcre, etc. etc.

Nous voyons dans les monuments qui retraient leurs hauts faits que les très glorieux Charlemagne, Empereur, Louis VI, Philippe le Sage, Saint Louis IX, Philippe, Roi d'Espagne, et autres Ducs et Princes animés d'un grand zèle pour la foi catholique et ses plus vaillants défenseurs, ont institué, à diverses époques, de courageux chevaliers soumis à certaines règles, dans le but de garder et défendre contre les attaques des infidèles la ville de Jérusalem et le Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité.

La dignité de ces valeureux soldats brilla surtout avec éclat, alors que, au temps où les princes chrétiens faisaient des expéditions contre les infidèles, le célèbre Godofroy de Bouillon, à la tête d'une nombreuse armée de croisés, réunis sous les auspices du Pape Urbain II, remporta, avec le secours de Dieu, la victoire sur une multitude innombrable d'ennemis; Jérusalem ayant été prise il en fut solennellement proclamé roi, d'un consentement unanime. Et fin que le tombeau de Notre Divin Sauveur fut dignement gardé, il est rapporté qu'il crea des fers parmi ses plus nobles compagnons des défenseurs du saint sépulcre portant des croix rouges sculptées sur un écu à fond d'argent; plus tard le pieux Beaudoin constitua le Patriarche de Jérusalem Grand maître et chef de cet ordre de chevalerie.

Mais, hélas! Jérusalem étant de nouveau tombée entre les mains des infidèles, et son Pasteur, ayant été forcé de prendre le chemin de l'exil avec le drapeau confié à ses soins, la maîtrise des nations rêverit veuve de son époux, et l'ordre du Saint-Sépulcre lui-même sembla menacer ruine, jusqu'à ce que les Papes, depuis Alexandre VI jusqu'à Benoît XIV, missent tout en œuvre pour rétablir le souvenir, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers le saint sépulcre et pour exciter dans leurs cœurs l'amour pour les saints lieux, ils renouvelèrent les statuts généraux de l'ordre, et accordèrent que tant que le Patriarche serait forcé de vivre en dehors de son siège, des chevaliers du Saint-Sépulcre pourraient être créés et institués par le gardien du Mont Sion et le Custode de la famille Française (du Séraphique Saint-François) dans la terre sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le Patriarche de Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés, par concession

apostolique, cette institution et création des chevaliers du Saint-Sépulcre.

Or dans ces derniers temps, Notre Très-Saint Pape Pie IX, après avoir rétabli cette Église Patriarcale dès l'année 1847 pour relever de plus en plus la dignité de cet ordre, et afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la religion catholique dans la terre sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérite, par autorité apostolique et par ses lettres apostoliques "Cum Multa" données sous forme de bref, le 19 janvier 1858, après avoir renouvelé les statuts généraux de l'ordre, constitua qu'il y aurait à l'avenir trois classes de chevaliers, déterminant pour chacune les insignes et la forme des habits qui devraient être portés par ses membres.

Nous donc qui, quoique indignes, avons été élevés par la grâce de Dieu au gouvernement de cette Église Patriarcale ayant appris de bonne source que vous, Hon. George Couture, notre bien-aimé en Jésus-Christ, étiez digne de considération tant par la dignité de votre condition que par votre zèle pour la foi catholique et pour votre dévotion envers ces monuments sacrés de notre redemption, et bien méritant de la sainte Église de Dieu pour vos œuvres remarquables de foi et de piété, avons jugé juste de donner à vos mérites et à vos œuvres une récompense aussi digne qu'il est en notre pouvoir de le faire.

En conséquence, au nom et par l'autorité du siège apostolique, nous vous éisons, nommons, créons et instituons Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre; nous vous conférons solennellement les insignes de l'ordre en usage dans votre grade, et par les présentes lettres nous vous déclarons ainsi nommé, institué et décoré par nous, avec faculté de porter les habits de cette milice ainsi que les insignes de votre ordre, c'est-à-dire une croix potencée d'or, émaillée d'une bande couleur de sang, et cantonnée de quatre croisettes semblables, sur un ruban de soie de couleur noire et moirée, sur le côté gauche de la poitrine, avec tous les privilèges, grâces et prérogatives dont jouissent, ou jouiront dans l'avenir, les autres chevaliers du même ordre.

En foi de quoi nous avons fait expédier ce diplôme revêtu de notre signature et du grand sceau de la Resurrection de Notre-Seigneur, imprimé sur cire blanche.

Donné à Jérusalem, en notre demeure patriarcale, le 10 du mois de mars, en l'an de N. S. 1882.

VINCENT, Patriarche, Par ordre de l'Excellentissime et Révérendissime Seigneur, J. CASNES, Secrétaire.

(L. A. Huguet-Latour représentant.)

M. le curé, présentant la parole, félicita M. Couture sur la haute distinction qui lui est conférée. Il est heureux de constater que le premier qui ait été jugé digne de représenter cet ordre illustre dans la ville de Lévis soit cet homme de bien, éminemment versé à la pratique des œuvres de charité. Dans la position de fortune où la providence l'a placé M. Couture n'a cessé de faire une large part aux pauvres et aux orphelins.

Mgr Dizoel créait les institutions de bienfaisance et M. Couture avait la main toujours ouverte pour les secourir. Le Couvent et l'Hospice sont des œuvres qui ne peuvent pas mourir et qui laisseront à la postérité la mémoire d'un homme de bien, toujours généreux quand il s'agit de soulager l'infortuné, n'ayant jamais manqué à l'appel quand il s'est agi de faire une bonne œuvre.

Après cet éloge bien mérité M. le curé décerna le nouveau chevalier.

Cette décoration consiste en la croix dite de Godofroy de Bouillon, formée de cinq croix en or émaillées de rouge sang. La croix du milieu est potencée. Elle n'est surmontée d'aucune couronne en mémoire du pieux Godofroy de Bouillon qui refusa de porter la couronne royale à la tête du Sarrasin qui avait été ointe de la couronne d'épines.

Le ruban qui supporte la croix est de soie moirée exclusivement noire.

Monsieur Couture répondit à M. le curé: Monsieur le Curé, Messieurs,

"Je ne suis ni savant, ni orateur pour répondre dignement dans une circonstance des plus solennelles de ma vie, mais Dieu m'a fait le don de la foi et d'un bon cœur. La foi me fait comprendre l'insigne honneur qui me revient d'être fait Chevalier du Saint-Sépulcre et le cœur me dit combien je dois être reconnaissant à vous, M. le Curé, de m'avoir obtenu cette faveur. Noblesse oblige—je ferai donc mon possible pour être un chevalier sans peur et surtout sans reproche. Les biens que Dieu m'a donnés, je suis heureux d'en rendre une fraction au Bon Dieu.

"Paisé-je par là à m'attirer ses miséricordes! Encore une fois, merci, M. le Curé, et vous Messieurs de l'honneur de votre présence."

La cérémonie était terminée chacun alla féliciter le nouveau chevalier.

M. Couture, avec son urbanité accoutumée, convia ses hôtes à une table amplement servie. L'honorable M. J. G. Blanchet proposa la santé du nouveau titulaire. Il rappela tous les services que M. Couture avait rendus à sa ville natale et aux œuvres de bienfaisance de la paroisse.

Dans l'après-midi un grand nombre de citoyens sont allés féliciter M. Couture.

Vers quatre heures, les Religieuses de l'Hospice et du Couvent sont venues présenter leurs félicitations. Les élèves du Pensionnat avaient préparé une adresse magnifiquement enluminée. Les orphelins de l'Hospice n'ont pas oublié non plus leur bienfaiteur, et, dans une adresse, ils rappellent toute la reconnaissance qu'ils doivent à leur généreux protecteur.

Ces témoignages sympathiques sont légitimes. M. Couture a contribué généralement, sans compter, à toutes les œuvres de charité dans notre ville

depuis trente ans. Il est rare de voir une ville de 7,000 âmes posséder autant d'institutions de bienfaisance, et nous le devons au grand patrie au zèle bien connu du nouveau titulaire.

La croix du Saint-Sépulcre est donnée à ceux qui se sont fait remarquer par une conduite honorable et irréprochable et par les services rendus à la religion. Elle ne pouvait être portée sur la poitrine d'un homme plus charitable et plus honorable que M. Couture.

LA VISITE EPISCOPALE DU DIOCESE

Voici l'itinéraire fixé par Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières, pour la visite épiscopale qui commencera le dimanche d'après l'Ascension.

Table listing the episcopal visit itinerary with dates and locations: Le Cap de la Magdeleine (25 et 26 mai), Ste-Angèle de Laval (27 et 28), Bécancourt (28, 29 et 30), Ste Gertrude (30 et 31), Gentilly (31), St-Pierre les Beccquets (1 et 2 juin), Ste-Sophie de Lévis (2, 3 et 4), Ste-Marie de Blandford (4 et 5), St-Louis (5 et 6), Ste-Eusèbe de Stanfold (6 et 7), Ste-Norbert d'Arthabaska (7, 8 et 9), Ste-Hélène de Chester (9, 10 et 11), St-Paul (11 et 12), St-Scm de Tingwick (12 et 13), St-Patrice (13 et 14), St-Médard de Waswick (14 et 15), St-Al de Kingsey (15 et 16), St-Christophe (16 et 17), Ste-Victoire (17 et 18), St-Gregoire (18 et 19), St-Celestin (19 et 20), St-Wenceslas (20 et 21), Ste-Émilie (21 et 22), St-Vaïere (22 et 23), St-Albert (23 et 24), Ste-Elisabeth (24 et 25), Ste-Clothilde (25 et 26), St-Léonard (26 et 27), St-Perpétue (27 et 28), Ste-Bagitte (28 et 29), Ste-Monique (29 et 30), Nico (30 et 31), St-Etienne des Grés (1 et 2 juin), St-Boniface (2 et 3), St-Mathieu (3 et 4), Ste-Flore (4 et 5).

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Seance du 17 mai.

La demande des documents suivants est accordée.

Copie des soumissions et du contrat pour la construction du Palais de justice à Québec.

Tableau des noms et résidences des juges de paix de la cité de Québec.

Copie des instructions données à Ed. Lessard, garde forestier.

Correspondance relativement à l'école Normale Laval.

M. DE-JARDINS—J'ai l'honneur de proposer que la chambre ordonne le dépôt sur son bureau de l'état des sommes dues au Fonds d'emprunt Municipal qui ont été payées au Trésor conformément au statut de 1880.

Je crois devoir accompagner ma proposition de quelques remarques que je désire soumettre à la considération de mes collègues et du gouvernement. Par la loi de 1880, la législature a sérieusement voulu prendre le moyen de régler cette affaire du Fonds d'emprunt municipal, et, dans ce but, elle a fait aux municipalités endettées, la remise de plusieurs années d'intérêt. Après avoir étudié cette question avec beaucoup de soin, je me suis convaincu que dans certains cas, le règlement complet des comptes du Fonds d'emprunt municipal en vertu de la loi de 1880 serait certainement injuste. Des municipalités ont emprunté de ce Fonds des sommes qu'elles ont employées à l'exécution de travaux d'une utilité générale, soit pour des quais de grande route, de communication, etc. Par exemple, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, la municipalité de St-Jean, lie d'Orléans, a emprunté une certaine somme avec laquelle elle a construit un quai. Peu de temps après, le gouvernement de l'ancienne province du Canada-Uni adopta la politique de la construction de quais à plusieurs endroits sur les rives du fleuve St-Laurent. Il en construisit un magnifiquement dans la paroisse St-Laurent, lie d'Orléans, voisine de St-Jean. Le gouvernement fédéral a continué la même politique depuis 1867 et tous les ans, des crédits considérables sont inscrits à son budget des travaux publics impayables au revenu pour de semblables améliorations publiques. C'est ainsi que depuis quatre ou cinq ans, grâce aux insistances, à l'énergie, au dévouement de mon confrère en représentation, l'honorable député de Montmagny à la chambre des Communes, M. Valin, et grâce aussi à la libéralité et à l'intelligence politique de progrès du gouvernement fédéral et particulièrement de l'honorable ministre des Travaux publics, Sir Hector L. Langevin, l'habile administrateur qui attache son nom à autant d'entreprises publiques qu'à événements de notre histoire, de très bons quais ont été construits dans les paroisses St-Famille et de St-François dans lie d'Orléans. Ces travaux sont très utiles à ces municipalités. N'y aurait-il pas une injustice de faire payer à la municipalité de St-Jean la somme entière qu'elle doit au Fonds d'emprunt municipal pour des travaux qui ont été faits dans les trois paroisses voisines aux frais du gouvernement de l'ancien Canada-Uni ou du gouvernement fédéral depuis 1867. Je crois que la chambre sera unanime à l'admettre. Le quai construit à St-Jean n'était pas seulement dans l'intérêt de cette paroisse, mais aussi de celle de St-François, de celle de St-Famille avant la construction du quai dans cette dernière paroisse. Je dirai plus. Ce quai était et est encore d'un intérêt général pour la navigation, parce qu'il fournit un havre de refuge pour les goélettes et autres vaisseaux qui font le cabotage sur les rives du St-Laurent et jusque dans le golfe. Il suffirait de l'allonger pour que les gros navires et même les steamers puissent s'y mettre en sûreté pendant les tempêtes. J'attire donc la sérieuse attention du gouvernement sur la justice de faire, sur les montants dus au Fonds d'emprunt municipal une remise considérable à toute municipalité qui a employé la somme empruntée à des améliorations d'une utilité générale, et surtout, à ces améliora-

tions qui sont dans la catégorie des travaux publics que le gouvernement fédéral fait exécuter à ses frais. J'espère que le gouvernement considérera ce sujet sans tarder et avec tout le soin qu'il mériterait de pouvoir prochainement soumettre à l'approbation de cette chambre le projet de loi nécessaire pour lui permettre de faire cet acte de justice envers des municipalités qui ont eu assez d'esprit public pour se rendre pendant de longues années responsables de sommes qu'elles ont employées à des travaux d'utilité générale.

L'HONORABLE M. ROBERTSON—Il est certain, comme l'honorable député de Montmagny l'a dit, que des municipalités ont employé les sommes qu'elles ont empruntées du Fonds d'emprunt municipal à des travaux d'utilité générale, où à des améliorations à la fois d'une utilité générale et d'une utilité locale. Le gouvernement a reçu du commissaire du Fonds d'emprunt municipal une trentaine de rapports. Je n'ai pas eu le temps de les examiner depuis que j'ai accepté la position de trésorier de la province. Je me propose de me mettre à cet ouvrage aussitôt après la session. Le ministre n'a pas droit de faire aucune réduction lui-même, de sa propre initiative, parce qu'il est lié par la loi de 1880. Aussi je veux étudier le mérite de chaque cas, afin que le gouvernement puisse soumettre à l'approbation de la chambre une mesure qui contiendra toutes les réductions que la justice pourra commander de faire.

Avant de faire sa motion demandant la formation d'un comité spécial pour s'enquérir de toutes les circonstances relatives à la vente du chemin de fer du Nord, M. Gagnon demande au gouvernement s'il est prêt à informer la chambre qu'elle position il entend prendre à ce sujet.

L'hon. M. TAILLON fait lecture d'une déclaration de la part du gouvernement relatant tous les incidents concernant l'entreprise du chemin de fer Provincial. La date que le gouvernement a entreprise la construction de cette voie, son achèvement, sa vente, l'audition des comptes par le comité des Comptes Publics de la chambre durant la dernière session et la motion de M. Gagnon demandant un comité d'enquête. Il fait allusion aux quatre gouvernements qui ont pris part à ces travaux, et donne communication du rapport de l'Auditeur Provincial sur l'audition des comptes de l'administration du chemin de fer du Nord qui lui ont été soumis.

M. Dujet a déclaré qu'il a trouvé les comptes dans les livres de ce chemin balancés correctement. Il lui a été impossible de comparer les comptes avec les entrées dans les livres vu le grand nombre de ces comptes et ses occupations comme Auditeur Provincial. Il emploiera, en conséquence, un comptable pendant quatre mois pour vérifier ces comptes.

Cette importante question affectant plusieurs de nos hommes publics, le gouvernement a décidé de faire faire une enquête complète à ce sujet par la Commission Royale dont les détails seront fournis prochainement à la chambre.

La chambre est ajournée à 6 1/2 heures p. m.

LE GRAND-TRONC

Monsieur Hickson, surintendant général du chemin de fer du Grand-Tronc, vient d'adresser aux journaux copie du rapport pour la dernière moitié de l'année écoulée le 31 décembre 1883. Voici cet état comparé avec celui de la période correspondante de 1882:

Table with 2 columns: Year and Amount. 1883: £1,898,066; 1882: 1,871,033.

Augmentation.....£ 27,033

DÉPENSES

Table with 2 columns: Year and Amount. 1883: £1,315,887; 1882: 1,271,900.

Augmentation.....£ 43,987

A cela on doit ajouter les sommes reçues de la compagnie du pont International, du chemin de fer Chicago et Grand-Tronc, les intérêts sur les obligations du chemin de fer Wellington Grey et Bruce et sur le capital employé temporairement, et le dividende sur les actions du chemin de fer Détroit, Grand Haven et Milwaukee:

Table with 2 columns: Year and Amount. 1883: £683,124; 1882: 662,798.

Augmentation.....£ 20,326

A présent, en déduisant de cette somme les intérêts sur les débiteurs, les obligations, les emprunts, etc., s'élevant à £321,501, il reste une balance nette de £361,623. Cette balance, divisée suivant l'acte passé lors de la fusion, donne 70 pour cent ou £253,136 au Grand-Tronc, et 30 pour cent ou £108,487 au Great Western.

La part du Grand-Tronc ajoutée au montant rapporté de la dernière moitié de l'année, forme une somme de £255-986. On va donc pouvoir déclarer un dividende de 5 pour cent par année sur le premier et le deuxième stock préférentiel et 3 1/2 pour cent par année sur le troisième, laissant une balance de £1,032 à rapporter au compte du prochain semestre.

Le Great Western pourra déclarer un dividende semestriel de 5 pour cent sur le stock préférentiel et 3 pour cent sur les actions ordinaires, laissant encore une plus-value de £1,091.

Les recettes provenant des passagers indiquent une augmentation de £37,052, et celles provenant du fret ont baissé de £29,933. On a transporté 31,795 voyageurs de plus que durant la période précédente et 205,673 tonnes de fret de moins.

LA QUESTION DES LICENCES

Les commissaires des licences nommés en vertu de l'acte fédéral, viennent d'apprendre, dit le Monde, qu'un arrangement a été conclu entre les autorités provinciales et fédérales par lequel des licences seront accordées pour trois mois,

à partir de 1er mai, sur le paiement de la somme de \$10, aux personnes qui ont demandé une licence en vertu de l'acte fédéral, et qui ne l'ont pas obtenue.

Des licences pour le même temps vont aussi être accordées aux requérants malheureux qui ont demandé une licence en vertu de l'acte provincial, sur le paiement d'un quart de l'honoraire ordinaire.

SOCIETE D'HYGIENE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Cette Société ayant résolu de présenter au gouvernement un mémorial concernant la santé publique, se rendra à Québec, mardi, 20 courant. La société après avoir invité par avis spécial son honneur le maire et les échevins de la ville de Québec, ainsi que le président et les membres de son Conseil d'Hygiène, est heureuse de tendre une invitation à tous les médecins et citoyens qui ont à cœur la cause sanitaire de se joindre à ses membres. Tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence sont donc priés de se rendre au Parlement, mardi, à 10 hrs a. m. afin de prendre communication du mémorial en question et de le discuter avant de le confier aux mains de l'honorable Premier.

L. LABERGE, M. D. Sec. S. H. P. Q.

LE "VANCOUVER"

Ce gigantesque et somptueux vaisseau est arrivé, hier matin, à huit heures. Quantité de gens étaient accourus sur le bord de l'eau pour voir passer le nouveau vapeur transatlantique. De l'autre côté du fleuve, sur la terrasse Frontenac, se trouvaient aussi nombre de curieux.

En apparence, le Vancouver ne semble pas plus grand que le Parisien. Également parés de quatre mâts, construits sur des plans à peu près analogues, il les faudrait voir l'un à côté de l'autre pour établir la différence.

Le nouveau steamer de la ligne Dominion a été construit sur la Clyde, par messieurs Charles Connell et Co. Il a 430 pieds de longueur, 45 pieds de largeur et sa cale a 33 pieds de profondeur. Il jauge 5,700 tonnes.

Inutile de dire qu'on a apporté la plus scrupuleuse surveillance dans la construction de cette pièce immense que les vagues de l'océan secouent encore, pourtant, comme une equilibrium.

Le Vancouver est divisé en quatre compartiments à l'épreuve de l'eau. Cette aménagement, qu'on peut dire toute récente, est très importante en cas d'accident. Elle est destinée à éviter bien des catastrophes. Aujourd'hui, la plupart des steamers sont construits de cette manière.

Donner une description complète du nouvel hôte de notre port exigerait plus d'espace que nous en donne le format de notre journal. Disons seulement que les visiteurs passent de surprise en surprise sans laisser leur admiration. Rien n'a été épargné pour faire de ce vaisseau presque un palais. Les salons sont spacieux et d'une grande richesse. Les cabines sont d'un luxe peu ordinaire. Les voyageurs de deuxième classe y trouvent tout le confort désirable et possible. L'entrepont a huit pieds de hauteur; il est bien éclairé et la ventilation est excellente.

On serait peut-être curieux de connaître quel peut être le poids approximatif du Vancouver. En admettant qu'il déplace un volume d'eau égal à son tonnage, on a un poids de 9,534,600 lbs. Cette masse énorme est mise en mouvement par six machines d'une puissance de 800 chevaux-vapeur, soit 26,400,000 livres-pieds.

Les machines ne sont point ce qu'il y a de moins remarquables, surtout pour les hommes du métier. Elles consistent en trois cylindres, celui à haute pression a 58 pouces de diamètre, les deux autres à basse pression ont chacun 90 pouces de diamètre. Il y a 6 chaudières, ayant trente foyers. Enfin, celui qui a l'avantage de connaître la mécanique peut passer là quelques instants qu'il n'aura pas s'enfermé au temps inutilement.

Le commandant du Vancouver est le capitaine Lindall, qui commandait, l'année dernière, le Sarnia.

Parti de Belfast le 9 mai, le nouveau vapeur a parcouru chaque jour le nombre de milles suivants:

Table with 2 columns: Day and Miles. Vendredi, 9 mai: 135 milles; Samedi, 10: 245; Dimanche, 11: 325; Lundi, 12: 349; Mardi, 13: 344; Mercredi, 14: 315; Jeudi, 15: 275; Vendredi, 16: 336; Samedi, 17: 532.

On était alors rendu à L'Islet. En conséquence du mauvais temps, on jeta l'ancre en cet endroit. Le lendemain, à l'aurore, le steamer reprit sa course et arrivait dans le port à huit heures, avec 70 passagers de cabine et 400 d'entrepont.

Les vaisseaux de la ligne Allan ont la réputation d'être les plus fins marcheurs de tous les steamers qui font le service entre le Canada et le continent européen. On s'attend, cependant, à ce que le rival que vient de leur donner la ligne Dominion, les oblige à se tenir en arrière.

COURRIER DE LEVIS.

Un portrait.—On peut voir en ce moment, au Conseil législatif, un beau portrait de l'honorable Wurtel, peint par mademoiselle C. Lapointe, de Saint-Gervais.

Nulle autre préparation ne répond aux besoins d'un système fibril, comme le Selsoparille d'Ayer.

Ephémérides.—Aujourd'hui, 19 mai, le soleil se lève à 4.26 h. et se couche à 7.26 h.

1635.—Second départ de Jacques-Cartier de Saint-Malo, avec trois vaisseaux la grande Hermine, la petite Hermine et l'Émérillon. Le premier avait 120 tonneaux, le dernier 40. Comme on le voit, ce n'était pas des Vancouver.

1612.—Première messe dite à Montréal ou Ville-Marie, par le Père Vincent, de l'ordre des Jésuites.

1882.—Tremblement de terre à Searpento: une nouvelle île apparaît entre Kerpa et Héartep.

Transporté.—MM. Bernier et Roy, avocats, de cette ville, ont transporté leur bureau dans la maison de monsieur Joshua Thompson.

Accident.—John Campbell, charpentier de la barque Summerlee, s'étant trouvé pris entre le bâtiment et le quai, a reçu des blessures graves qui ont nécessité son admission à l'Hôpital de marine.

Chaque année accroît la popularité du Pectoral-Cerise d'Ayer. Recommandé pour toutes les affections des poumons.

A l'École d'industrie.—Quatre enfants, Délima, Philomène, Caroline et Napoléon Ducharme, âgés de 11, 9, 7, et 5 ans, ont comparu devant le recorder de Montréal, vendredi matin. Ces enfants ont un père ivrogne qui les a abandonnés depuis 2 ans. La mère est mourante de la consomption, à l'Hôpital. Le recorder les a envoyés à l'École d'industrie de Lévis pour 5 ans chacun.

Le nombre de ces petits infortunés grandit si vite que le gouvernement, craignant, à un moment donné, de ne pouvoir subvenir aux besoins de tous, a recommandé aux magistrats d'être prudents et de faire dans tous les cas une enquête minutieuse.

Lumière électrique.—Il vient de se former, à Farabau, une compagnie pour l'éclairage de la localité par la lumière électrique. Nous souhisons à cette nouvelle entreprise plus de succès qu'en a eu la raffinerie de sucre de batteries qui n'existe plus.

A l'eau.—Hier au soir, à 11 heures, un matelot, ayant probablement déserté son navire, et ne voulant pas éprouver de retard dans sa fuite précipitée, a voulu s'embarquer sur le bateau-passeur, alors que celui-ci était à une dizaine de pieds du quai. Malheureusement, il avait mal calculé la distance et il tomba dans le fleuve. Le capitaine fit arrêter le bateau et à l'aide d'une gaffe on retira le marin de l'eau.

How make candy?—Ce livre donne toutes les directions pour faire toutes sortes de candy. Les recettes pour faire des caramels, des mélanges français et tous autres bonbons contenues dans ce livre, sont les mêmes qu'emploient les meilleurs confiseurs de la ville. Toute personne peut faire ces bonbons à sa maison à un tiers du prix ordinaire. Envoyez par la maille pour 50 cents (pas de timbres) Adresse Rochester Publishing Co, 32, 33 et 33½, Osburn Block, Rochester, N. Y.

Nogade.—Vendredi dernier, trois hommes faisaient la pêche aux loupes marins vis-à-vis Sainte-Anne de la Pointe, lorsque tout à coup une bourrasque fit chavirer leur embarcation. Ne sachant pas nager, les trois infortunés pêcheurs se noyèrent avant qu'on put leur porter secours.

Nous aurons de nouveaux renseignements demain.

Dramatique.—A l'occasion du troisième anniversaire de la fondation de la fanfare de Fraserville, jeudi prochain, les amateurs donneront une grande soirée dramatique et musicale. Le zèle et le bon goût qui ont présidé à l'organisation de cette soirée, nous écrit un correspondant, font présager un grand succès. On jouera le Bourgeois gentilhomme, de Molière. Ainsi ceux qui aiment à rire ont à une belle occasion de s'en donner.

Les progrès remarquables et incessants de la fanfare ont rendu à bon droit les citoyens de Fraserville fiers de cette jeune institution.

Nous avons entendu ces musiciens, il y a près d'un an, lors du camp de manoeuvres, à Lévis; ils promettaient beaucoup. Ce fut la musique du bataillon de Témiscouata et Rimouski qui remporta, en cette occasion, le plus beau succès.

Dans tous les cas, la soirée de jeudi est organisée avec soin et l'on n'hésite pas à y convier tous les amateurs. Ce sera un brillant anniversaire; une fête des plus agréables.

Messieurs les amateurs de Lévis, si le temps est beau, jeudi, allez applaudir vos confrères de Fraserville.

Une grève.—Le bruit circule qu'une grève considérable est à la veille de se

produire de nouveau parmi les télégraphistes. Bien que cette rumeur n'ait aucune confirmation positive, il paraît cependant qu'un nouveau mouvement secret s'organise aux Etats-Unis.

Mégantic.—Monsieur François Lussier est parti pour Mégantic samedi soir. Nous ne connaissions pas encore le nom de son adversaire, mais il est probable que nos amis ne laisseront passer cette occasion d'affirmer de nouveau la politique du gouvernement d'Ottawa.

La pêche.—La prohibition de la pêche au doré, à l'achigan, au mackinongé et à l'esturgeon a cessé le 15 mai. A présent, nos marchés aux poissons seront bien approvisionnés.

Assemblée.—Ce soir, à huit heures et demie, assemblée des membres de l'Institut canadien. Il sera pris une décision définitive à l'égard de ceux qui doivent des arriérés de contribution. On est donc prêt à y voir.

Voici lété.—Malgré a pluie et les froids du commencement du mai, les jours d'été nous sont revenus. La troupe des oiseaux chanteurs nous l'annonce. Un ornithologiste, durant une excursion au bois Gomin, le 13 mai 1884, a constaté la présence des oiseaux dont voici les noms: le moineau, le petit pinson, le rossignol, le vitellot, le sifflur, l'hirondelle, l'oiseau gris, la mésange, le merle, la nonne.

Le 15 de mai on a observé à l'île d'Orléans: l'oiseau rouge, le quizz, l'aronnette, la flûte, la fauvette.

Arpenteur de la Puissance.—M. A. Bourget, A. P., de St Joseph de Lévi, vient d'être admis à la pratique comme arpenteur de la Puissance, après avoir subi avec distinction un sévère examen.

Immigrants.—Les immigrants arrivés ce matin partent à quatre heures cette après-midi. Parmi eux, se trouvaient 6 religieuses des Faithful Companion of Jesus qui vont à Brandon, Manitoba. Cinq jeunes filles, se destinant à cet ordre religieux, les accompagnent. Il y avait aussi 70 enfants envoyés à Knowlton, provinces de Québec, sous la surveillance de mademoiselle Birt.

The Woman's Physician est un ouvrage médical très utile pour les dames seulement. Réponses complètes à toutes les questions que la modestie empêche de faire à un médecin. Donne les causes et symptômes de toutes les maladies du sexe, avec guérison certaine pour chacune en un langage clair, écrit par des femmes qui ont fait une étude de ces maladies. Les choses sont dites d'une manière délicate et peuvent être lues par toutes les femmes, jeunes ou vieilles. Il est recommandé par plusieurs femmes médecins comme un guide sûr pour le sexe. Très bien relié et illustré. Envoyé par la maille pour \$1.00. Adresse: Rochester Publishing Co 32, 33 et 33½, Osburn Block, Rochester, N. Y.

L'ordre du St-Sépulchre.—Voici quel ques notes historiques sur l'ordre du St-Sépulchre dont l'honorable George Couture vient d'être décoré:

L'origine de l'ordre du St-Sépulchre se perd dans la nuit des temps. Son institution toutefois se trouve dès le 15e siècle sanctionnée par les Souverains Pontifes et réglée par des Statuts opportuns. Il est conféré par le Patriarche de Jérusalem, au nom et par l'autorité du St-Siège, et a pour but principal: 1o d'exciter et de ranimer le zèle des promoteurs et défenseurs de la religion catholique en Terre-Sainte, et de récompenser par cette distinction les services rendus. 2o de pourvoir à l'entretien et au développement des missions et œuvres catholiques du Patriarchat de Jérusalem, par la libéralité et les générosités offrandes tant de ceux qui aspirent à cette distinction que de ceux qui en sont déjà honorés.

Cet ordre n'avait jadis que le seul grade de Chevalier, Mais N. S. P. le Pape Pie IX par son bref qui commença par ces mots: Cum multa sous l'annéu du 1er jour et la date du 24 janvier 1868, l'a enrichi de nouveaux statuts en l'augmentant de deux autres grades, tel ément qu'il comprend aujourd'hui trois classes distinctes: Les chevaliers de 1ère classe ou grand'croix auxquels seuls est accordé l'usage de la plaque d'argent ornée des insignes de l'ordre. Ils portent ces insignes, c'est-à-dire la croix de Godefroy de Bouillon, suspendue à une grande bande de soie noire montée et mise en écharpe de l'épaule droite au flanc gauche. Les chevaliers de seconde classe ou commandeurs portent la croix suspendue en sautoir par un ruban de moindre dimension; les simples chevaliers la portent en format le plus petit et suspendue à la boutonnière, comme les chevaliers des autres ordres.

L'uniforme est commun aux trois classes, quand à la forme et à la couleur, drap blanc avec cuirasse, collier, parements noirs, plus ou moins ornée selon le grade d'un chacun comme on le voit dans les modèles.

Le premier grade ou le grand'croix ne peut être conférée qu'aux personnages de 1er rang, aux princes tant ecclésiastiques que séculiers, aux ministres, ambassadeurs, évêques, généraux d'armée

et à tous ceux qui se trouveraient déshonorés d'une pareille décoration dans un autre ordre.

L'emploi des cendres.—Il n'est point de fermes où l'on ne puisse faire provision d'une certaine quantité de cendres qui peuvent être avantageusement utilisées pour la culture, même les cendres qui ont servi à la fabrication du savon qui se fait dans chaque ferme le printemps. Rien ne nous surprend autant que de voir ces cendres jetées sur les tas d'ordures ou répandues autour des bûches.

La cendre répandue dans le verger, autour de chaque arbre, serait assurément un bien bon amendement, ranimant la vigueur des arbres et leur ferait porter une plus grande quantité de fruits.

L'emploi des cendres, répandues en petite quantité sur les prairies usées, produisent les meilleurs effets. C'est le témoignage que les cultivateurs résidant dans le voisinage des villes se plaisent à donner.

On peut aussi répandre, en petite quantité, les cendres sur les champs de noix, de navets, etc., et même temps que les graines, parce qu'on a remarqué qu'elles ne avaient la levée de ces graines et les défendaient, ainsi que les jeunes pousses, contre les attaques des insectes.

COURRIER DE QUEBEC

Retraite.—Les membres de la Confrérie Sainte Famille sont entrés en retraite, hier, à Saint-Sauveur.

Examen.—C'est demain, à 9 heures, au couvent des Ursulines, qu'a lieu l'examen préliminaire pour l'admission des élèves-maitres et des élèves-maitresses.

A Québec.—Le gouverneur-général et la marquise de Lansdowne arriveront à Québec avec leurs suites mercredi. Tout est prêt pour leur réception aux quartiers vice-royaux à la citadelle. Le corps de cavalerie fera probablement escorte aux distingués visiteurs.

Pour le Saguenay.—Le vapeur Union, capitaine Barras, quittera le quai Saint-André, demain matin, à sept heures et demie, pour la baie des Ha! Ha! et Chicoutimi, faisant escale aux ports intermédiaires.

Conseil législatif.—On dit que le successeur de l'honorable monsieur Panet, comme conseiller législatif, sera choisi entre messieurs Garnier, Brodeur et E. Beaudet. Le docteur Larue, ancien député du comté de Perneuf, croit aussi, paraît-il, avoir des droits à un siège dans la Chambre haute.

Cour du Recorder.—Andrew McCord, vna des Cantons de l'Est pour travailler à Québec, n'a pu trouver d'ouvrage. La police l'ayant reconstruit, la nuit, errant à l'aventure, l'a conduit devant le Recorder qui lui a donné 15 jours de pension chez McLaren, aux frais de la municipalité. Québec est bien toujours la ville hospitalière par excellence. Pourquoi ne pas avoir renvoyé ce vieillard d'où il venait? La municipalité est-elle donc assez riche pour prendre sous sa protection tous les pauvres déshérités de la province? En ce cas, qu'on lisse réparer les rues et les trottoirs sujets insupportables de plaintes et qui fournissent chaque jour plusieurs feuillets de copie aux reporters des journaux.

Les taxes.—Ils se trompent ceux qui croient que les contribuables de Québec paient leurs redevances à la municipalité scrupuleusement lorsque le temps en est venu. Samedi, le recorder a rendu jugement contre 150 citoyens pour arriérés de cotisations au montant de 7,000 piastres.

Notes personnelles.—Messieurs Charles Bail argé, ingénieur de la cité; Marchand et Faucher de Saint-Maurice, députés à l'Assemblée législative; Legendre et Stewart, sont partis pour Ottawa où aura lieu demain l'assemblée de la Société royale du Canada.

Monsieur et madame E. Hamel sont partis pour l'Europe.

Monsieur Rémi Roy, de la maison Léger et Rinfret, et monsieur Grouau de la maison Garnier et Frère, sont partis samedi à bord du paquebot Sarmatian pour aller faire les achats de l'automne.

Une œuvre d'art.—M. Chs. Gignac, fils de M. George Gignac, boucher, de Saint-Sauveur, vient de construire une magnifique petite église de 4 pieds 9 pouces sur 3 pieds 2 pouces.

Dans cette petite église modelée sur celle de N.-D. de Lourdes, de Saint-Sauveur, on peut voir toutes les différentes cérémonies religieuses qui s'accomplissent dans le lieu saint: un prêtre disant la messe, un autre donnant la communion, il y a même un mariage. Il y a arcades et jubé avec harmonium, etc.

L'autel est une imitation de celui de l'église paroissiale de Saint-Sauveur.

M. Chs. Gignac est apprenti cordonnier.

Nous croyons qu'il ferait mieux d'abandonner le cuir et les semelles pour se livrer à la sculpture.

Cet objet d'art est exposé chez M. George Gignac, boucher, 5 rue Sainte-Thérèse, Saint-Sauveur.

Marchés.—Nos marchés étaient assez bien approvisionnés, samedi. Voici les prix:

Beurre de 16 à 20 cts; œufs de 14 à 15 cts; veau le quartier de 75 à 1 pisse; sucre d'étable de 8 à 9 cts; sirop d'étable le gallon 80 cts; patate, le mino, 40 cts; bœuf, la livre de 10 à 14 cts; lard de 12 à 14 cts.

Le House wife, journal de famille très populaire chez les Américains, sera adressé gratis pour un an à toute dame qui enverra les noms et adresses de dix femmes mariées, et 50 cents (pas de timbres). Le meilleur journal pour toutes les maîtresses de maisons, jeunes ou vieilles. On fait cette offre pour avoir des noms à qui l'on enverra quelques numéros, persuadés qu'une dame qui a vu une fois le "Housewife" y souscrita. Prix \$1.00 par année. Adressez de suite. "The Housewife," Rochester, N. Y.

Theurer.—Le professeur John Theurer, le fameux équilibriste, est maintenant rétabli des blessures qu'il a reçues en janvier dernier, et il jouera demain soir, à la Salle Victoria.

Poursuite.—Le municipalité a intenté une poursuite contre les constructeurs de l'écurie sur le terrain des Jésuites. Ce bâtiment en bois était une infraction aux règlements municipaux. D'ailleurs, le gros bon sens d'exigeait il pas la disparition de cette écurie que l'on venait planter dans le centre d'une ville. Ces entrepreneurs du Paisis de justice, ils sont d'un sans-gêne incroyable. Oseraient-ils en faire autant dans la ville où ils demeurent; nous le ne croyons pas.

MARITIME

La somme d'argent perçue à la maison des douanes de Québec, pendant la journée de samedi, est de 3 123 piastres.

Le paquebot Sarmatian, parti à 10 heures, samedi matin, avait 51 passagers de cabine, 120 d'entrepont, et une cargaison générale.

Le remorqueur Mervey, de la compagnie de navigation de St-Laurent, est parti, samedi après-midi pour la Rivière de-Loop (en haut) ayant à sa remorque la barque Cato, capitaine Kroger, venant de Havre, France.

Le capitaine Wilson, du steamer Rocena, qui l'on disait échoué à l'île Anticosti, dit qu'il n'a même pas vu l'île, ayant pris une autre route.

On dit que les steamers transportent le grain de Philadelphie en Europe aux mêmes taux que ceux de Montréal.

Le paquebot Sardinian est arrivé ce matin avec 87 passagers de cabine, 60 de deuxième classe et 787 d'entrepont.

Deces

Morency.—A St-Henri, le 12 du courant, à l'âge de 23 ans et un mois, est décédée madame Marie Dailia Morency, épouse de monsieur L. Napoléon Beaudoin, etc.

Le service et la sépulture auront lieu le 21 courant, à huit heures et demie précises. Parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

Vente par le Sherif

DISTRICT DE RIMOUSKI. No. 405 (C. S. 1150)

ZEPHIRIN PINEAU et al, Demandeurs vs. GERMAIN ROY, défendeur et le dit Germain Roy, satisfait pour frais, savoir:

Le lot numéro soixante-six (66) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Anaclet, contenant trois arpents et soixante-quinze perches, en superficie, sans bâtisse circonscrites et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anaclet, le vingt-sept de mai courant (1884), à dix heures de l'avant-midi. Bref rapportable le 31 mai aussi courant (1884).

ALFR. MARTIN, Bureau du shérif, Rimouski, 16 mai 1884.



CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC

Dieu sauve la Reine!

Samedi, 24 mai

NAISSANCE DE LA RBINE

1884

Pour favoriser le plus grand nombre de personnes qui désirent prendre part à une

EXCURSION DE PLAISIR.

A cette occasion, des billets seront émis à toutes les stations de la ligne du Grand-Tronc dans le Canada.

Au prix d'un seul voyage, pour toute l'excursion. VALABLE du 24 au 26 MAI, dans le jour seulement au tarif augmenté d'un tiers.

Billets valables du vendredi, 23 au dimanche 25 mai, bons pour le retour jusqu'au lundi, 26 mai. JOSEPH HICKSON, Gerant général. 19 mai 1884.

Societe de construction permanente de Lévis.

AVIS

Est par le présent donné que l'assemblée générale et annuelle des actionnaires de cette société aura lieu dans ses bureaux, à Lévis, le 26 MAI courant, à huit heures P. M. pour recevoir le rapport annuel du secrétaire-trésorier, et procéder à l'élection des directeurs.

Par ordre. LEON ROY, sec. trés. Lévis, 12 mai.

PERDUE

Une vache, poil brun; elle a une corne sur la hanche droite, une plaie à la gorge; autour des cornes une corde. Une récompense sera donnée à celui qui la ramènera chez M. Edouard Brochu.

ABRAHAM PLANTE, Commensal. 15 mai.

On demande

Un jeune homme, ayant de l'expérience dans le commerce et sachant les deux langues, demandant une situation comme commis dans un magasin. S'adresser au gérant de la barrière de Saint-David de Lauber, vis-à-vis. 13 mai.—15j

A VENDRE

Le soussigné offre en vente deux CHEVAUX TROTTEURS de 5 ans, six WAGONS DE FAMILLE, un joli BUGGY, CHARRETTE A ESSORT, FAUCHEUSE à deux chevaux, CARRIOLE, TRAINEAU, HARNAIS pour voiture de voyage, harnais de travail, deux ROBES DE CARRIOLES presque neuves, etc. Le tout à bon marché et à de bonnes conditions. MARC COUTURE, Rue St-George, Lévis.

A VENDRE

Un excellent piano, ayant servi quelques années. Conditions libérales. S'adresser à O. CARRIER, Dep. Registrateur. Lévis, 12 mai 1884.

Deménagement!

MESDEMOISELLES RUELLAND ont l'honneur d'informer le public qu'elles ont transporté leur établissement au 10 COTE DU PASSAGE, magasin de G. B. Lafleur, etc. M. D. et voisin de la librairie du Quotidien. Elles profitent de cette occasion pour remercier leurs clients et elles forment l'espoir que ceux-ci leur voudront bien continuer à leur offrir la confection des articles de lingerie pour dames, messieurs et enfants, ouvrages en cheveux pour dames, etc., etc. Mesdemoiselles Ruelland s'engagent, comme par le passé, à apporter la plus grande attention aux ouvrages qui leur seront confiés. 6 mai.—15j

A VENDRE

50 pièces de tweed de fantaisie tout laine au BON MARCHÉ DE LEVIS à 50 cts la verge.

AUSI Mérimos double tout laine pour soutane ou manteau de dame (Dolman) valant \$2.50 pour \$1.50.

No. 18, Cote du Passage J. B. MICHAUD



AVIS

Une assemblée du Bureau des examinateurs aura lieu aux anses suivantes.

JEUDI PROCHAIN

LE 20 DU COURANT

Pour l'examen des aspirants à un diplôme comme mesureur de bois. Au QUAI HALL, CAPE COVE, sur les madiers d'épinette.

A 11 heures A. M. A POINTE A BIZEAU, sur madiers d'épinette.

A 3 heures P. M. A L'ANSE WOODFIELD, sur les madiers d'épinette.

Le Bureau des examinateurs notifie à tous les aspirants qui ont été remis d'année en année.

JAMES PATTON, Surlintendant. 16 mai.—3f

ARRANGEMENT
POUR LA
Saison d'hiver '84

LE ET APRES
MUNDI, le 10 DECEMBRE

Les trains de ce chemin de fer partiront
à la Station de Lévis, tous les
dimanches (sauf le dimanche 10), comme suit :

Départ des trains de Lévis.
 1. Lévis et St-Jean..... 7.30 a. m.
 2. Lévis et Rivière-du-Loup..... 11.20 a. m.
 3. Lévis et Rivière-du-Loup..... 5.15 p. m.

Trains arrivant à Lévis
 1. Lévis et St-Jean..... 7.20 p. m.
 2. Lévis et Rivière-du-Loup..... 1.30 p. m.
 3. Lévis et Rivière-du-Loup..... 6.00 a. m.

Les chars Pullman laissant Lévis, les
Jeudis et Samedis se rendent
à Halifax, et ceux qui partent
le Samedi, Mercredi et Vendredi, se
rendent directement à St-Jean.

Les trains sur le Chemin de Fer Inter-
colonial marchent d'après le temps de
D. POTTINGEE,
Surintendant en chef.
Station de chemin de fer,
Montréal, N. B., 6 décembre 1883.

GRAINES

Par les années passées, CULTI-
VATEURS et JARDINIERS trouveront
satisfaction dans mon choix de
graines de champs, jardins et fleurs,
POTION, GRAINES D'ERABLE
D'ESPÈRES A 25 cts l'once. GRAINES
D'ERABLE NOIR.

Graine alsiké très productifs.
 PHARMACIE ou trouvera tou-
tes Drogues, médecines patentées,
essence de toilette.

DES PERSONNES FAIBLES trou-
veront dans la préparation de VIN, FER
D'IRON, POUDRES A VERS,
Syrup de gum épinette, etc., etc.
S. MARMET,
Côté du Passage.
25 mars 1884.

EN GROS.

Le plaisir d'informer mes pratiques
marchands en général, que je démo-
nstrerai.

55, rue St-Joseph, St-Roch,
le mois de Mai, je vendrai comme
habitude de bons cigares au plus bas
prix.

Les voir avant d'acheter ailleurs

GEO. H. LEROUX.
25 mai - 6m

COMPAGNIE DE NAVIGATION
Richelieu et Ontario.

MAISON DE LA MALLE ROYALE

—EXTRAIT—
QUEBEC ET MONTREAL

Cette magnifique ligne est composée des
meilleures de première classe suivant,
à savoir :

MONTREAL et CANADA.
 Le MONTREAL, capt. L. H. Roy par-
te de Montréal, tous les LUNDIS,
MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures.
 Le CANADA, capitaine R. Nelson, tous
les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5
heures p. m., arrêtant aux ports intermé-
diaires, et arrivant à bonne heure le matin.

On peut se procurer des billets de pas-
sage et des cabines chez B. Stocking, en
face de l'Hôtel St-Louis et un bureau de la
compagnie, quasi Napoléon.

A. DE-FORGES,
25 mai 1884 - 6m

Maurice et Therese.

—Mais, tu ne vas pas m'y laisser
aujourd'hui ! s'écria Thérèse
craintive.

—Non ; aujourd'hui, nous la
passons ensemble ; je te mon-
trai le jardin, les classes ; le lit
doit être couché ; tu feras la
cuisine avec des futures mai-
tresses bonnes et affectueuses,
qui t'écouteront et veilleront sur
toi. Mais, quand je t'aurai tout
montré, nous retournerons chez
ta mère ; tu resteras auprès de moi
au moment de mon départ.

Thérèse écoutait, attentive et
craintive. Avec la mobilité des
enfants, elle oubliait le présent
pour songer à l'avenir, à cette
vie dont bonne amie lui tra-
çait un riant tableau ; elle oubliait
ses craintes et, dans ses yeux,
le sourire succédait aux larmes.

La visite à la maison de santé
de sa tante ne fut pas longue. Bon-
ne amie avait laissé Thérèse dans
un fauteuil, en tête à tête avec de
bons livres remplis d'images.
Quand elle qu'au bout de vingt mi-
nutes, elle vint la retrouver,

BARDEAUX
A VENDRE

Un lot de bardeaux à vendre par le
sousigné à bas prix et en lot, à la com-
modité des acheteurs.
J. F. SAINDON, Marchand,
Fraserville.
Lévis, 22 avril 1884.

CHAPEAUX
Pour le million

COIFFEZ-VOUS A BON MARCHÉ
Une occasion sans précédent
est offerte en ce moment aux
pratiques de

M. J. B. Laliberté
No 124, rue St-Joseph, St-Roch
QUEBEC.

Qui a eu l'avantage d'acheter lors de son
dernier voyage en Europe dans les mil-
lieurs maisons de Londres, en sus de ses
importations ordinaires, une immense
quantité de chapeaux de feutre et ouvet
à des prix qui lui permettent de les
vendre à un bon marché exceptionnel.
Qu'on en juge — Chapeaux des plus
nouveaux valant 90 cts vendus 40 cts.

—AUSI—
Un très bel assortiment de chapeaux en
feutre très élégants pour première com-
munica. Prix 35 cts et plus.
Chapeaux de satia achetés dans les
mêmes conditions de bon marché vendus
\$2.00 et plus.

Nous venons aussi de recevoir une
grande variété de Dolmans et Cirulaires
Imperméables pour Dames, aussi qu'un
splendide assortiment de capots Imper-
méables et en caoutchouc pour messieurs,
achetés directement des meilleures ma-
nufactures anglaises.
5 mai 1884 - 1m

N. Lemieux & Cie,
Marchands-importateurs de
Pianos, Orgues et Har-
moniums

No 309, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,
QUEBEC

Annoncent à leurs amis et au public gé-
néralment qu'ils ont en magasin un grand
assortiment de pianos de première classe
qu'ils vendront aux meilleures condi-
tions que l'on puisse désirer.

M. LEMIEUX & CIE pourront donner
des recommandations de personnes de
plus de 30 ans d'expérience.

Ils ont en outre d'excellents pianos de
concert qu'ils vendront à prix réduits.

Ils profitent aussi de cette occasion
pour offrir leurs remerciements à tous les
marchands de St-Roch qui ont bien voulu
les encourager, de même qu'à tous leurs
amis.

Pour réparation de pianos, orgues ou
harmoniums, c'est à eux qu'il faut s'a-
dresser. Ils garantissent leur ouvrage.
N'oubliez pas l'adresse

N. LEMIEUX & CIE
309, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.
En face de M. Laforce, marbrier.
5 mai 1884 - 2m



Odil. Vallieres
Horloger-Bijoutier,
No 86, Rue COMMERCIALE

A toujours en mains un assortiment
complet de bijoux, tel que MONTRES
HOBLOGES, BAGUES et JONGS.
Montres et horloges réparées avec soin et
garanties.
Lévis 7 mai 1884

A VENDRE

500 quarts coal tar
250 " goudron vert
100 " brai
200 " noir
250 bottes d'étoupe
25 tonneaux feutre goudron-
né pour couverture.

A BON MARCHÉ
J. & W. RHID,
Rue Saint-Paul.
20 mars 1884

toute pâle, la figure en pleurs,
bouleversée par ce qu'elle venait
de voir, son malheureux mari
fou à lier, dégradé par son mal,
hors d'état de la reconnaître, sans
qu'on pût espérer qu'il guérirait
un jour.

Elle entraîna l'enfant rapide-
ment, pressée de fuir ce spectacle
épouvantable qui rendait sa dou-
leur plus aiguë et plus intoléra-
ble.

—Nous allons à Neuilly, dit-
elle au cocher, en remontant en
voiture.

Le fiacre traversait le bois de
Boulougue tout ensoleillé. Après
une assez longue course sur l'a-
venue de la Grande-Armée, il s'ar-
rêta devant une haute grille
revêtue de volets à claire-voie,
coupant l'uniformité lissait ces
mots peints en grosses lettres
jaunes sur un tableau noir :
"MADAME ACCARIAS — INSTITU-
TION DE DEMOISELLES."

—C'est ici ? demanda Thérèse,
mesurant d'un regard craintif les
hautes murailles.

—Oui, nous sommes arrivées,
répondit bonne amie.

Une petite porte pratiquée
dans la grille s'ouvrit au bruit
de la sonnette. Bonne amie entra

Amers Canadiens
ou
TRESOR DES DYSPEPTIQUES.

Cette préparation guérit contre la dys-
pepsie des tuberculeux, les indigestions,
les débilités générales, les maladies du foie
et des reins les hydropestes et le rhuma-
tisme.

Diphtherine
ou
Anti Diphthéritique

Spécifique contre la Diphthé-
rie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur pour guérir la con-
jonctivite à sa première période, l'écou-
lement aigu et chronique et l'ophtal-
mie.

Préparé par le
Dr N. LACERTE,
Lévis, P. Q.

Prix : 50 cts la bouteille.

Compagnies d'assurance
contre le feu

City of London
(Angleterre)
Capital..... \$10,000,000

THE
Fire Association
(Angleterre)
Capital..... \$5,000,000

HARTFORD
(Conn.)
Actif..... \$4,500,000

Les trois compagnies 1-dessus nommées
ont fait chacune un dépôt de \$100,000 au
gouvernement du Canada, comme étant
le montant requis pour la sûreté des por-
teurs de polices.

En outre, ces compagnies, par le prompt
réglement des réclamations, se sont ac-
quises une réputation universelle. A
Lévis, on a déjà eu la preuve qu'elles
font honneur à leurs engagements.

Assurance sur la vie et contre
les accidents
"CITIZENS"
Capital..... \$1,188,000

Les modes d'assurance de cette compa-
gnie sont tout à fait nouveaux et offrent
de grands avantages, que je me ferai un
plaisir d'expliquer à tous ceux qui le dé-
sirent.

Il importe que le public sache ce que
vaut une assurance contre les accidents.
Un homme va faire un voyage de quelques
jours. S'il est prouté il prend une po-
lice d'assurance de \$3,000 qui lui coûte
25 cents par jour.

A. G. ROUTHIER, Agent,
Côté du Passage, Lévis

DEMERS & TALBOT
ALPH. DEMERS, Architecte et
ingénieur civil.
E. M. TALBOT, Architecte et
toiseur.

No. 16, Côté du Passage, Lévis

No. 75, rue St-Vallier, St-Roch, Québec.

Se chargent de toutes sortes
de copies de plans, etc.

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

LE VAPEUR "ORLEANS"
CAPITAINE BOLDUC.

A partir du 14 Mai, fera ses voyages
comme suit jusqu'à nouvel avis, le temps
et les circonstances le permettant :

DE LÉVIS	DE QUÉBEC
5.30 A. M.	6.30 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.05 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

LE DIMANCHE
11.30 A. M. 1.30 P. M.
2.15 P. M. 3.00 P. M.
5.00 P. M.

Touchera à Saint-Joseph en allant et en
venant.
1er mai 1884.

TRAVERSE DE
St-Romuald et Sillery

LE VAPEUR "LEVIS"
CAPT. DESROCHERS.

Tiendra la ligne suivante à partir du 14
courant inclusivement le temps et les
circonstances le permettant :

St-Romuald.	Québec.
5.15 A. M.	6.00 A. M.
8.00 A. M.	9.00 A. M.
10.05 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
3.00 P. M.	4.0 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.

SERVICE DU DIMANCHE
2.30 P. M. 1.30 P. M.
5.00 P. M. 3.30 P. M.

Touchera à New-Liverpool, Bridgewater
Cove et au quai Bowen à Sillery.
1er mai 1884.

Teinturerie à vapeur
DE QUEBEC
Ou l'on nettoye toutes draperies,
soieries, rubans, etc.

Nos 4 et 6 rue McMahon,
Vis-à-vis l'église Saint-Patrice.

A. S. Pfeiffer & Cie

Propriétaires et successeurs de P. M. Lor-
man, ont l'honneur d'adresser leurs plus
sincères remerciements à leurs nombreux
clients en reconnaissance de leur généreux
encouragement, et ils profitent de cette
occasion pour informer le public en
général et les familles en particulier que
tous les vêtements pour dames et messieurs
sont nettoyés, teints et pressés à neuf.
Rubans, soieries, plumes, et tous les ar-
ticles de toilette pour dames, sans excep-
tion, sont également nettoyés et teints
dans les couleurs les plus riches, sans ja-
mais être à terre, sous 24 hrs d'avis. Toute
merchandises endommagée est aussi res-
taurée à neuf. Les vêtements pour Mes-
sieurs sont livrés sous le plus court délai.

P. S. — M. Pfeiffer fait chaque année un
voyage aux Etats-Unis pour lui permettre
d'apporter toutes les nouvelles améliorations
à l'art de la teinturerie
25 avril 1884 - 6 m

Habillements d'enfants
PRINTEMPS 1884

A. P. CARON & FRERE

ONT RECU UN ASSORTIMENT EXTRAORDINAIRE D'HABILLEMENTS
POUR ENFANTS.

TOUS SONT FAITS DANS LES DERNIERS GOÛTS, RICHEMENT FINIS
ET SE VENDENT A DES PRIX QUI

CONVIENNENT à tous les ACHETEURS

Souvenez-vous que c'est la seule maison à QUEBEC qui fait
une spécialité de ces petits habillements.

LES DAMES sont spécialement invitées à venir les examiner

Notre habillement en tweed Halifax pour
Messieurs sera fait sur ordre pour \$8.95

Aux Nos 9-11-13 RUE NOTRE-DAME, BASSE-VILLE
5 mai 1884 - 6m

TRAVERSE DE L'ILE D'ORLEANS

LE VAPEUR "ORLEANS"
CAPITAINE BOLDUC.

A partir du 14 Mai, fera ses voyages
comme suit jusqu'à nouvel avis, le temps
et les circonstances le permettant :

DE LÉVIS	DE QUÉBEC
5.30 A. M.	6.30 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.05 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.45 P. M.	6.45 P. M.

LE DIMANCHE
11.30 A. M. 1.30 P. M.
2.15 P. M. 3.00 P. M.
5.00 P. M.

Touchera à Saint-Joseph en allant et en
venant.
1er mai 1884.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Charrues toute de fer (modèle Jeffrey),
" d'acier,
" de fonte,
" Ecossaise à deux oreilles,
" Tourne-oreilles pour les côtes,
Herses rondes,
" A dents Flexibles,
" Grubber tout de fer,
Grubber sur roues à dents Flexibles,
" Fixes,
Cultivateurs, sarclours et rousha-seurs
Crochets déficheurs
Arrache-souches et pierres,
Pelles à cheval,
Coupe-foin,
Fourneaux-Economiques,
Cribles, vaneurs et séparateurs,
Machines à battre,
" moule le grain,
Moulins à batre Blanchard,
" Barils normands,
Fancheuses Patterson (1 et 2 chevaux),
" Toronto (2)
Moissonneuses 5 sortes,
Rateaux à cheval Ithaca,
Tombeaux distributeurs d'engrais,
Chargeurs de foin,
Lieuses Moissonneuses,
Platre pour la terre,
Machine à laver (invention nouvelle).
Dents de fancheuses de toutes dimen-
sions. Faxix complètes, assortiment gé-
néral de morceaux de fancheuses. Pointes
de charrues de toutes sortes et un grand
nombre d'utres articles, trop long à
énumérer, chez

LEFRANCOIS & THIBOUTOT
No 110, Rue St-Paul, Québec.
7 mai - 3 m

G. H. Burroughs
Courtier d'actions de Banque
—ET—
AGENT FINANCIER

Parts de Banques, débentures, et sécuri-
tés de toutes espèces achetées
et vendues

Argent prêté à bas intérêt, sur hy-
pothèque, etc., etc.

Successions gérées, et place-
ment des argents avec
prudence et sûreté

S'occupe de la
Vente ou l'achat de propriétés
foncières.

107, rue St-Pierre
Vis-à-vis La Banque Québec
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Aux cultivateurs

Pour charrues
" Sarclours
" Cultivateurs.
" Herses en acier.
" Rouleaux
" Semoirs,
" Fancheuses simple et double,
" Rateaux à cheval,
" Moissonneuses simples,
" Moulins à battre, etc. etc.

Et toutes espèces d'instruments d'agri-
culture.

chez
P. T. LÉGARE,
No. 401, Rue St-Vallier,
St-Sauveur, Québec.
1er mai - 3m

A VENDRE

Trois lots de terre situés au troisième
rang de la paroisse Notre-Dame de la
Victoire avec maison, deux gran les gra-
zes, etc., appartenant à MME VEUVE
XAVIER COUTURE

Pour amples informations s'adresser sur
les lieux.
25 avril - 1m

Attention ! Attention

Mme HENRIETTE GOSSELIN vient
de faire l'acquisition d'une machine à
tricoter des bas et invite le public à lui
demander des commandes.

Prix : Bas noirs..... 8 cts.
Bas à côtes..... 10 "

Résidence en arrière de la maison de
monsieur Félix Carrier, marchand, près
de l'église.
25 avril - 1m

BULLETIN DU QUOTIDIEN
19 mai 1884